|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/77/Rev.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  4 août 2020  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises   
dangereuses et du Système général harmonisé   
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé   
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trente-neuvième session**

Genève, 9-11 décembre 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3) \*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 9 décembre 2020 à 10 heures

Révision

***Note du secrétariat****: En raison des risques liés à la propagation de la COVID-19 et des mesures visant à l’endiguer mises en œuvre dans le monde entier, notamment restrictions de voyage et confinement, la trente-neuvième session du Sous-Comité, initialement prévue en juillet, a été reportée à décembre aux dates initialement prévues pour la quarantième session (9-11 décembre).*

*À moins qu’ils ne soient retirés par leurs auteurs, tous les documents initialement soumis pour examen en juillet, à savoir les documents officiels ST/SG/AC.10/C.4/2020/1 à 14 et les documents informels connexes, seront automatiquement inscrits à l’ordre du jour de la session de décembre. Suite aux débats informels en ligne qui se sont tenus en juillet, certaines propositions devront peut-être être modifiées pour tenir compte des observations reçues. Les auteurs sont invités à soumettre les propositions révisées sous la forme d’additif (Add.1) au document original. L’additif ne devra pas reproduire le contenu du document original, mais se contentera d’inclure quelques informations générales sur la raison d’être des changements proposés, ainsi que la proposition modifiée. Les modifications apportées à la proposition originale doivent être indiquées.*

*Lorsqu’une révision complète du document original est nécessaire, les auteurs sont invités à soumettre une version révisée récapitulative du document original (Rev.1) ainsi qu’une copie annotée* (marked-up) *mettant en évidence toutes les modifications apportées à l’original.*

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Recommandations formulées par le Sous-Comité lors de ses trente-septième et trente-huitième sessions.

3. Critères de classification et communication des dangers s’y rapportant :

a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH)[[4]](#footnote-5) ;

b) Révision du chapitre 2.1 ;

c) Clarification du paragraphe 2.9.3.4.3.4 du Règlement type et du paragraphe 4.1.3.3.4 du SGH ;

d) Classification simultanée dans les classes de danger physique et ordre de prépondérance des dangers ;

e) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé ;

f) Questions pratiques de classement ;

g) Danger par aspiration ;

h) Nanomatériaux ;

i) Autres questions ;

j) Nouvelles propositions[[5]](#footnote-6).

4. Questions relatives à la communication des dangers :

a) Questions pratiques d’étiquetage ;

b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;

c) Révision de la sous-section A4.3.3.2.3 de l’annexe 4 ;

d) Autres questions ;

e) Nouvelles propositions2.

5. Mise en œuvre du SGH :

a) Élaboration éventuelle d’une liste de produits chimiques classés conformément au SGH ;

b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre ;

c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales ;

d) Autres questions.

6. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH.

7. Renforcement des capacités.

8. Programme de travail pour l’exercice biennal 2021-2022.

9. Projet de résolution 2021/... du Conseil économique et social.

10. Élection du Bureau pour l’exercice biennal 2021-2022.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport.

1. \* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/77/Rev.1/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le Sous-Comité SGH est le 10 septembre 2020. La date limite de soumission des documents pour les deux Sous-Comités (TMD et SGH) est le 4 septembre 2020. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Tous les documents pour la session seront disponibles en ligne à l’adresse [http ://www.unece.org/ trans/danger/danger.html](\\\\conf-share1\\LS\\FRA\\COMMON\\MSWDocs\\_3Final\\http :\\www.unece.org\\trans\\danger\\danger.html). Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents car aucun exemplaire papier des documents mis en ligne avant le début de la session ne sera distribué en salle de réunion. Durant la session, les représentants qui souhaiteraient se procurer des exemplaires de documents officiels sont priés de s’adresser à la Section de la distribution des documents de l’ONUG (salle C.337 au 3e étage du Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne à l’adresse [https ://uncdb.unece.org/app/ext/ meeting-registration?id=Y0gx28](file:///\\conf-share1\LS\FRA\COMMON\MSWDocs\_3Final\https%20:\uncdb.unece.org\app\ext\meeting-registration%3fid=Y0gx28). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge d’identification à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html). [↑](#footnote-ref-4)
4. Les représentants auprès du Sous-Comité SGH sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci débat des dangers physiques en sa qualité de centre de liaison pour le SGH. Les représentants auprès du Sous-Comité SGH qui souhaitent participer aux débats du Sous-Comité TMD sur des questions intéressant le SGH doivent s’inscrire à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-5)
5. Documents traitant de questions qui n’ont pas encore été examinées par le Sous-Comité au cours de l’exercice biennal 2019-2020. [↑](#footnote-ref-6)